

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

---

**Séance ordinaire du 11 janvier 2021**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par voie visioconférence, le lundi 11 janvier 2021 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**Moment de réflexion**

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

**2021-01-514**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-515**

**Procès-verbaux de décembre 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 7 décembre 2020, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-516**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 11 janvier 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 197 834,40 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Avis de motion**

**Règlement 2021-455 décrétant un emprunt de 1 680 942 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Transports**

Monsieur le conseiller Claude Vasseur donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-455 décrétant un emprunt de 1 680 942 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Transports

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales.

Le projet de règlement 2021-455 est présenté.

Le règlement ne requiert que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**2021-01-517**

**Règlement 2021-402-2 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Considérant que le Conseil désire modifier le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc;

Considérant que la modification vise à fixer le tarif pour le financement de la réserve à 30 \$ par année sur chaque taxe de service;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2021-402-2 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2021-402-2 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**2021-01-518**

**Règlement 2021-454 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2021**

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2021;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2021-454 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2021-454 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**2021-01-519**

**Taux d'intérêt et de la pénalité**

Considérant que l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) a été prolongé et est toujours en vigueur;

Considérant que les membres du Conseil désirent aider les contribuables de la Municipalité en maintenant le taux d'intérêt et de la pénalité à 0 %, en vigueur depuis le 13 mars 2020;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

Considérant que le taux d'intérêt (art 981 du *Code municipal du Québec*) et la pénalité (art 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*) peuvent être fixés et modifiés par résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de maintenir à 0 % le taux d'intérêt et de la pénalité, effectif depuis le 13 mars 2020, pour toutes les taxes ou les compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 11 janvier 2021.

**2021-01-520**

**Les enfants de l'Opéra : demande de financement**

Considérant que la fondation Les enfants de l'Opéra a pour mission d'offrir une aide financière aux enfants des familles défavorisées;

Considérant que la fondation dessert le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant la lettre datée du 3 janvier 2021 demandant un soutien financier de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à la fondation Les enfants de l'Opéra, à titre de don pour l'année 2021;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-521**

**Maison Hina : demande de subvention**

Considérant que Maison Hina Inc. a pour objectif de travailler à un changement social pour parvenir à une société non violente et plus égalitaire;

Considérant la lettre datée du 11 novembre 2020 de Maison Hina Inc. demandant une subvention pour l'année 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à Maison Hina Inc., à titre de don pour l'année 2021;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Dons » du budget 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif à la demande d'IHR Télécom et s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

**2021-01-522      Déploiement d'Internet haute vitesse : appui**

Considérant que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour les communautés de même qu'un levier de développement économique;

Considérant que les municipalités du territoire du Haut-Richelieu, soit Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec ne sont toujours pas entièrement desservies;

Considérant que le gouvernement fédéral a constitué un nouveau Fonds pour la large bande universelle ayant 4 volets;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'appuyer les démarches de Développement Innovations Haut-Richelieu (IHR télécom) en vue d'obtenir de l'aide financière du nouveau Fonds pour la large bande universelle, et ce, en vue de la finalisation de la desserte en Internet haute vitesse dans l'ensemble des municipalités du territoire du Haut-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-523      Adjointe administrative : embauche**

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste d'adjointe administrative de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant les candidatures reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'embaucher Madame Mélanie Côté-Dumas à titre d'adjointe administrative;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Mélanie Côté-Dumas – 11 janvier 2021 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-524      FQM : adhésion 2021**

Considérant le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021 au coût de 1 742,85 \$ plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 2 003,84 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

**2021-01-525      ADQM : adhésion 2021**

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, désire adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021;

Considérant que les sommes sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 569,13 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-526      Programme Emplois d'été Canada 2021**

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emplois d'été Canada 2021 pour bénéficier des services d'un employé pendant la période estivale 2021, 12 semaines à 40 heures par semaine;

Considérant que cet employé pourrait travailler à titre de journalier pour les travaux d'horticulture et d'aide pour les travaux de voirie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande pour un employé dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-527      Rue Bonvouloir – réfection : mandat d'ingénierie**

Considérant que les membres du Conseil désirent que les travaux de réfection de la rue Bonvouloir soient réalisés en 2021;

Considérant l'offre de service reçue;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à FNX, selon les termes de l'offre de service datée du 11 janvier 2021, le tout pour un montant de 22 600 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-528      Fauchage le long des chemins 2021 : contrat**

Considérant l'offre de service de André Paris inc. concernant le fauchage le long des chemins pour l'année 2021;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins à André Paris inc., selon les termes de l'offre de service datée du 7 janvier 2021, le tout pour un montant de 11 420 \$ plus taxes;
- de demander que les travaux de débroussaillage de la Route 104 soient effectués entre le 10 et le 20 août 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-529      8<sup>e</sup> Rang, rang des Écossais, montée de Versailles : appel d'offres**

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour les travaux de mise en place d'une couche d'usure en revêtement bitumineux sur le 8<sup>e</sup> Rang, le rang des Écossais et sur la montée de Versailles;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser la parution et les frais de l'appel d'offres conformément aux dispositions du Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle de la Municipalité;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'octroi du contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-530      Rang de la Rivière Ouest et 8<sup>e</sup> Rang : appel d'offres**

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour les travaux de réfection du rang de la Rivière Ouest et du 8<sup>e</sup> Rang;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la parution et les frais de l'appel d'offres conformément aux dispositions du Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle de la Municipalité;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de l'octroi du contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-531      Office d'habitation de Brome-Missisquoi: budget 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du budget 2021 de l'ensemble des municipalités de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu pour l'ensemble immobilier (#1284) de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2021 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 12 163 \$ représentant le paiement de la contribution municipale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2020 est déposé au Conseil.

Monsieur le conseiller Mario Daigneault déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier relatif à l'embauche de personnel pour la surveillance de la patinoire et s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

**2021-01-532**

**Patinoire : surveillance**

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour la surveillance de la patinoire;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'embaucher Félix Hatin, Maly Daigneault et Tommy Sattaratn à titre de surveillants de la patinoire pour la saison 2020/2021, et ce, au salaire minimum.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté**

**2021-01-533**

**Camp de jour 2021 : contribution de la Municipalité**

Considérant que le contrat pour la gestion du camp de jour 2021 a été accordé au Groupe Domisa inc., division Youhou (réf. résolution 2020-12-511);

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une contribution soit versée par la Municipalité afin de réduire le coût d'inscription pour chaque enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que cette contribution sera appliquée dès l'inscription d'un enfant et versée ultérieurement au Groupe Domisa inc.;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de fixer la contribution de la Municipalité à 50 \$ par semaine (huit semaines), par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-01-534**

**Affichage régional**

Considérant que l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel se libelle comme suit : « Soutien à la réalisation d'une programmation en réseau / concertation entre les communautés en faveur d'initiatives communes qui font appel à la contribution des ressources culturelles régionales »;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

Considérant que dans le cadre de l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel, les carrefours culturels ont développé un projet visant à doter chacune des 13 municipalités de la ruralité d'une borne iPad ou d'un téléviseur (à leur choix) ainsi que d'un lecteur numérique wifi permettant l'affichage de la programmation culturelle de toute la région via un logiciel de programmation en ligne;

Considérant que ce projet s'inscrit en complémentarité aux démarches d'animation culturelle émanant des carrefours culturels répartis sur le territoire;

Considérant que cette action vise la communication avec le public, la promotion des activités culturelles, un meilleur rayonnement à la culture sur l'ensemble du territoire et qu'il s'agit d'une action qui présente un certain intérêt;

Considérant que le ministère a déjà accepté, via l'entente de développement culturel, de subventionner tous les frais de base du projet d'affichage régional pour un montant total de 15 210,83 \$ (taxes incluses), incluant :

- L'achat de 11 téléviseurs et supports muraux, ainsi que de 2 tablettes numériques et supports pour les 13 carrefours culturels. (7637,45\$ +tx);
- L'installation des lecteurs numériques (incluant la configuration et la mise en place du logiciel de programmation sur le réseau) dans chacune des 13 municipalités (4550\$+tx + les déplacements);
- La formation pour la programmation des visuels via le logiciel pour les 13 ressources des municipalités (375\$+tx);

Considérant que le ministère encourage toutefois à mettre en œuvre des stratégies pour assurer que ces dispositifs soient véritablement utilisés et qu'ils soient spécifiquement voués à la diffusion culturelle;

Considérant qu'à la suite de la formation, chacun des usagers sera capable d'utiliser le logiciel de programmation pour y programmer des visuels;

Considérant que les carrefours culturels ont déjà planifié de créer un sous-comité pour s'assurer de répertorier l'offre culturelle régionale et s'assurer de l'affichage sur l'ensemble des 13 diffuseurs via le logiciel de programmation en ligne;

Considérant que le logiciel de programmation en ligne permet qu'un seul ou plusieurs utilisateurs affichent du contenu uniformisé sur les 13 différents diffuseurs simultanément;

Considérant que chacune des municipalités pourra également utiliser le logiciel pour y ajouter du contenu de manière individuelle en plus du contenu régional;

Considérant que cette méthode permettra aux ressources des loisirs ou de la culture de sauver du temps, car elles pourront actualiser le contenu plus régulièrement et facilement, et ce à distance via leurs ordinateurs;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a choisi de faire installer un téléviseur dans l'entrée donnant accès au bureau municipal;

Considérant que si la municipalité décidait de ne plus ou de ne pas payer la licence mensuelle d'utilisation du lecteur numérique et du logiciel de programmation, qui inclut l'assistance technique, elle pourra quand même conserver le téléviseur pour y diffuser du contenu. Cependant, elle devra s'occuper elle-même de la diffusion du contenu, de manière manuelle (en utilisant, par exemple, une clé USB) et ne pourra effectuer les changements à distance. La municipalité pourra également conserver le lecteur numérique dans

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 janvier 2021**

l'optique où elle déciderait éventuellement de payer les frais mensuels et d'utiliser le logiciel de programmation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'engager la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à payer les coûts récurrents de la licence d'utilisation au coût de 29,95 \$/mois, pour permettre la continuité du service de diffusion régionale des événements culturels.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Affaires diverses**

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**Questions**

Monsieur le Maire répond aux questions écrites transmises par un citoyen de la Municipalité.

**2021-01-535**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire